

Sens moral est un des termes par lesquels on désigne souvent la conscience; on peut l'employer si on lui fait signifier discernement naturel du bien et du mal; il est impropre, si on désigne par là une sorte de sens ou d'instinct supérieur.

**Définition
des
sentiments
moraux.**

On appelle *sentiment moral* l'ensemble des émotions que l'homme éprouve pour le bien et contre le mal.
Ces émotions sont : 1° La *satisfaction morale*, plaisir que nous causent nos bonnes actions.
2° Le *remords*, peine qui suit une action coupable.
3° Le *repentir*, douleur que nous causent nos fautes.
4° Le *sentiment de l'honneur*, souci de mériter et de garder sa propre estime et celle d'autrui.
5° La *honte*, sentiment pénible excité dans l'âme par la crainte de ce qui nous fait déchoir.
6° La *pudeur*, honte honnête de tout ce qui peut blesser la modestie.
7° L'*estime*, sentiment par lequel nous attachons du prix à quelqu'un ou à quelque chose.
8° Le *mépris*, sentiment contraire à l'estime.
9° La *sympathie*, disposition qui nous porte à partager les sentiments de nos semblables.
10° L'*antipathie*, disposition contraire.

**Différentes
sortes
de
consciences.**

On distingue : 1° La *conscience droite*, dont le jugement est conforme à la loi.
2° La *conscience erronée* ou *fautive*, qui nous présente comme bonne une action mauvaise, ou comme mauvaise une action bonne.
3° La *conscience perplexe*, qui hésite entre deux choses opposées.
4° La *conscience scrupuleuse*, qui exagère certaines obligations et regarde comme défendu ce qui est permis.
5° La *conscience relâchée*, qui, sur de très faibles motifs, regarde comme permis ce qui ne l'est pas, ou regarde comme légères des fautes graves.
6° La *conscience douteuse*, qui suspend son jugement sur un cas particulier de la loi.

**Règles
de
la conscience.**

1° La conscience droite est la mesure naturelle de nos actes.
2° On doit suivre la conscience *erronée* dans tout ce qu'elle défend.
3° Dans les cas de conscience *perplexe*, *douteuse*, *scrupuleuse*, on doit s'éclairer, faire pour le mieux, s'il y a nécessité d'agir.
4° La conscience *relâchée* ne peut servir de règle de conduite, il faut la rectifier.

Rapports de la conscience et de la responsabilité. — Quand l'erreur et l'ignorance de la conscience sont invincibles, elles excusent; — quand elles sont vicieuses, elles n'excusent pas.

— Plus l'homme est éclairé, plus il est responsable; mais il est d'autant plus homme, qu'il a plus conscience de sa responsabilité.

Autorité de la conscience. — La conscience, quoique faillible, est souveraine en chaque homme, et nulle autorité ne peut prévaloir sur elle : tout ce qui est contre la conscience, même erronée, est péché.

Mais c'est une erreur de croire, avec Kant, que la conscience humaine est autonome, qu'elle se donne à elle-même sa loi. La loi nous vient du dehors, de Dieu; la conscience elle-même nous l'affirme, et c'est pour cela que nous nous sentons *obligés*.

Formation de la conscience. — La conscience se développe par l'éducation, l'étude, la réflexion, la religion, l'exemple... — C'est un devoir de former sa conscience.

LA CONSCIENCE (suite)

4^e LEÇON

LE BIEN, LE MAL. — LE BIEN EN SOI, LE BIEN MORAL.
FONDEMENT DE LA MORALE

Définition. — Ce qui est conforme à la loi morale, ce que la conscience prescrit, nous l'appelons le bien ou le devoir; ce qu'elle défend, nous le nommons le mal.

Le bien moral ou le devoir a les mêmes caractères que la loi morale; il est universel, immuable, absolu, obligatoire.

Le bien moral et le bien en soi. — Il faut distinguer le *bien moral*, que l'on appelle encore le *devoir* ou l'*honnête*, d'avec le *bien en soi*.

Malebranche fait consister le *bien en soi* dans l'ordre qui résulte de la perfection relative des êtres.

Il existe entre les êtres des rapports de perfection; ou, ce qui revient au même, des degrés d'être, et ces *rapports* donnent naissance à des *vérités pratiques* (*morales*), qui nous dictent l'estime que nous devons faire des êtres. Ainsi Dieu est plus parfait que l'homme, l'homme plus parfait que l'animal; dans l'homme, l'âme est plus parfaite que le corps; dans l'âme, l'intelligence est plus parfaite que les sens. Pour conserver l'ordre naturel, il faut pratiquement subordonner l'animal à l'homme, l'homme à Dieu, le corps à l'âme, les sens à l'esprit. Le *bien en soi*, c'est cet ordre, cette hiérarchie, résultant des rapports de perfection des êtres; c'est l'idéal moral à réaliser. Or, le bien étant la raison d'aimer, plus un être a de bien ou de perfection, plus il mérite qu'on l'aime. De sorte que la mesure de l'amour dû aux êtres se règle sur le rang qu'ils occupent dans la hiérarchie de la nature. Les actions bonnes en elles-mêmes sont celles qui se conforment à cet ordre, et les actions mauvaises, celles qui tendent à le troubler. Aucun être, pris en soi, n'est mauvais. L'être inférieur est relativement incomplet, insuffisant; il est un moindre bien, il n'est pas un mal. Le priser ou l'aimer n'est pas mauvais; ce qui est mauvais, parce que c'est un désordre, c'est de le priser plus qu'il ne vaut, de l'aimer plus qu'il ne le mérite; par exemple, quand la volonté s'y arrête et s'y attache comme à une fin.

Le *bien moral*, c'est un bien qui est propre à la volonté; c'est la conformité de notre volonté au bien en soi, à l'idéal moral. Quand notre volonté, par libre détermination et préférence, règle son action sur la valeur des choses par leurs rapports de perfection et d'excellence, elle accomplit le bien moral.

Le *bien en soi* est le principe, le fondement de la loi; il précède, explique et fonde le bien moral; pour qu'une action soit l'objet d'un devoir, il faut qu'elle soit bonne en elle-même et susceptible d'être commandée. Le *bien moral* est la conséquence de la loi; c'est la loi obéie, le devoir accompli.

Le *bien moral* dépend beaucoup de l'intention et de l'effort de la volonté; le *bien en soi* est le bien de l'action, considérée en elle-même. Par exemple, secourir les malheureux est un bien en soi; le bien moral résulte du fait d'avoir, avec des intentions pures, par devoir, par dévouement, secouru tels malheureux.

Une action bonne en soi n'est bonne moralement que lorsqu'elle est faite implicitement ou explicitement par devoir, et non uniquement par passion, par plaisir ou par intérêt. Une action bonne en soi est moralement mauvaise, si elle est faite dans une mauvaise intention, et une action mauvaise en soi peut être moralement bonne, si celui qui la fait ignore absolument qu'elle est mauvaise et a l'intention de bien faire.

En un mot, le bien en soi, c'est l'ordre révélé par Dieu à notre raison et à notre conscience. L'honnête, le bien moral ou le devoir, c'est l'effort de notre volonté pour s'y conformer; c'est la fin prochaine qu'il faut donner à nos actes libres, le moyen qui doit nous conduire à notre fin dernière, qui est le souverain bien. Notre loi est d'y tendre, en réalisant le bien moral par l'exercice et le perfectionnement de nos facultés, conformément à cette parole de Jésus-Christ: « Soyez parfait, comme votre Père céleste est parfait. »

Relations du bien en soi et du bien moral ou devoir. — *Tout ce qui est bien est-il obligatoire?* Tout ce qui est un devoir est bien; mais tout ce qui est bien n'est pas devoir, n'est pas obligatoire. Je n'ai fait que mon devoir, dit-on. On peut donc faire plus que son devoir; il y a donc un idéal de perfection auquel on est invité, sans y être obligé.

Saint Vincent de Paul, en ouvrant partout des asiles aux misères humaines; M^r Affre, en s'exposant aux balles des insurgés, ont évidemment fait plus que leur *devoir*. Admettre, contre le témoignage même de la conscience, que l'homme est toujours obligé de faire ce qu'il croit être le plus parfait, ce serait admettre également qu'à chaque instant il est obligé, avant d'agir, de rechercher ce qu'il y a de plus parfait, ce qui est inadmissible.

Si le bien n'est pas obligatoire par cela seul qu'il est le bien, quelle est donc la cause de l'obligation attachée à certains biens? — Cette cause est la volonté divine. Dieu, ayant établi un certain ordre entre les êtres, veut nécessairement que cet ordre soit respecté, et, comme dit Bossuet, que toute chose soit soumise aux causes supérieures qui doivent dominer sur elle par leur naturelle condition.

Toute action nécessaire à la conservation de cet ordre est donc commandée, et toute action qui tend à le troubler, par exemple, celle qui détourne l'homme de sa fin dernière, est défendue. Les actions qui peuvent être omises sans que l'ordre établi par Dieu soit troublé, sans que l'homme soit détourné de sa fin dernière, sont simplement conseillées.

D'après les philosophes de l'école rationaliste, c'est la vue de la conformité à l'ordre qui crée l'obligation. « Le bien, une fois connu comme tel, dit P. Janet, s'impose immédiatement à l'homme comme devant être accompli, il est obligatoire. » (*Éléments de morale*.) — Ce qui lie la volonté, ce n'est pas qu'une chose est bonne ou qu'on voit qu'elle est bonne, mais son rapport nécessaire avec la

destinée; et ce rapport, nécessaire avec la destinée, Dieu seul peut l'établir. C'est donc la volonté de Dieu qui, en dernière analyse, établit le lien moral ou l'obligation.

La volonté de Dieu nous est connue, soit par la loi morale naturelle, gravée dans notre conscience, soit par les lois morales positives, divines et humaines. Si on fait abstraction du commandement divin, le bien peut encore subsister comme un idéal qui nous attire, mais non comme un *devoir* qui nous oblige. Dans un livre récent, qui a fait sensation (*L'Action*, par M. Blondel), cette doctrine est ouvertement professée: « Le devoir, y est-il dit, n'est le devoir que dans la mesure où, d'intention, l'on y obéit à un commandement divin. »

Le bien dérive-t-il de la volonté de Dieu, comme le devoir? N'y a-t-il aucune différence naturelle, essentielle, entre le bien et le mal? Une action n'est-elle bonne ou mauvaise que parce que Dieu veut qu'elle soit telle? Si sa volonté eût été autre, tout ce qui est mauvais aurait-il pu être bon, et tout ce qui est bon, mauvais? — Non, certaines actions sont essentiellement et nécessairement bonnes, par exemple, adorer Dieu, lui obéir, secourir un malheureux; et d'autres, essentiellement et nécessairement mauvaises, par exemple, mentir, blasphémer. La volonté divine est la cause de l'obligation attachée à certains biens; mais elle n'est pas la cause du bien lui-même. Ce n'est que par la volonté de Dieu que ce qui est bien est obligatoire; mais une action est bonne ou mauvaise indépendamment de la volonté de Dieu.

Liaison entre les idées d'ordre et de désordre, et celles de bien et de mal. — L'ordre prend différents noms (*physique, intellectuel, moral*), mais il est un, et Dieu en est le principe. L'ordre, c'est le rapport des moyens aux fins, de l'organisation d'un être avec le but qui lui est assigné. Où il y a l'ordre, il y a la loi; où il y a la loi, il y a la raison. Croire à l'ordre, croire à l'harmonie des moyens et des fins, c'est croire à la raison souveraine, à Dieu, à la divine Providence qui gouverne le monde. (C'est la preuve de l'existence de Dieu, tirée de l'ordre de l'univers.) L'ordre est, pour tout être, ce qui renferme les conditions de son existence. Les sciences ne sont que la connaissance de toutes les lois qui constituent l'ordre. « L'idée de l'ordre en toutes choses, c'est-à-dire de l'ordre littéraire, moral, politique et religieux, est la base de toute éducation. » (JOUBERT.)

Le devoir et le bien, c'est l'ordre moral; le mal, c'est le désordre moral. Une créature est dans l'ordre, quand elle est dans sa loi, quand elle tend à sa fin, quand elle est dans une disposition conforme à sa nature et à la volonté de Dieu. L'homme qui fait le bien reste dans l'ordre; l'homme qui fait le mal sort de l'ordre moral, c'est-à-dire de l'ordre régi par la loi morale.

Si les forces, si les facultés sublimes qui lui ont été données pour s'élever, suivant la loi de sa nature et de sa destinée, l'homme les retourne et les emploie à descendre, il se déprave, il se dégrade, se pervertit. « Hors de la loi morale, l'homme est la plus misérable et la plus malheureuse des créatures; car les forces qui devraient faire sa dignité et son bonheur, son intelligence, son cœur, sa volonté, il les arme contre lui-même et contre ses semblables, il les emploie à exalter ses penchants, à les corrompre, à les mettre en révolte contre les vœux de la nature. » (FRANK, *Dict. philosophique* ¹.)

¹ M. de Bonald a dit, en parlant des principes et des lois de l'ordre moral, une belle parole qui s'applique à la littérature: « Que les écrivains prennent garde: tous les ouvrages où les principes de l'ordre seront niés ou combattus disparaîtront de la mémoire des hommes, quelque bruit qu'ils aient pu faire parmi les contemporains, et il n'y aura que ceux où ils

Fondement de la morale, morale indépendante. — L'idée du bien est le fondement de la morale. Cela revient à dire que Dieu est le fondement de la morale, en tant qu'il est le principe essentiel du bien et de la loi morale vivante.

Comme la raison ne saurait concevoir de loi sans législateur, et que la loi morale est l'expression de la sagesse et de la volonté de Dieu, on peut dire que le bien, c'est ce que Dieu veut et commande; le mal, ce qu'il réprovoque et défend. — L'homme n'existe pas de soi, ne s'est pas donné à lui-même la loi qui l'oblige. La créature n'est pas autonome; elle relève du Créateur.

La morale indépendante se fonde sur la *dignité humaine*, sur l'honneur, sur l'inviolabilité de la personne, et prétend s'affranchir ainsi de tout rapport avec la métaphysique. C'est, au contraire, le devoir qui fonde l'inviolabilité de la personne. C'est le bien voulu et accompli qui nous communique *honneur et dignité*. L'honneur n'est qu'un vain mot, s'il n'a pas sa source dans la vertu¹. La morale repose, en métaphysique, sur le principe premier de la distinction du bien et du mal, sur la spiritualité de l'âme, qui est une garantie de son immortalité et par conséquent de la sanction, et, en théodicée, sur l'idée de Dieu législateur et juge. « Il n'y a, dit P. Janet, qu'un seul moyen de fonder une morale absolument indépendante de toute métaphysique, c'est de proclamer la doctrine du plaisir ou de l'utilité. La morale devient alors une technique (*ensemble de procédés*), une industrie. L'observation, l'expérimentation et le calcul sont alors les méthodes de la morale, comme de la physique, et tout élément suprasensible disparaît entièrement. » Et la morale aussi.

« Il existe, dit Lacordaire, entre la vérité et le devoir, entre l'ordre métaphysique et l'ordre moral, un lien étroit, qui fait que les questions de l'esprit sont aussi des questions de cœur. Chaque découverte en Dieu nous menace d'une vertu, d'un sacrifice de l'orgueil ou des sens; la faiblesse et les passions viennent au secours de l'erreur et font un poids terrible dans la lutte des intelligences, lutte qui est devenue celle du bien et du mal. »

Qu'elle soit naturelle ou non, la morale est dépendante du dogme. « Si l'idée du bien n'a pas son fondement et sa racine dans la raison et dans la volonté divines, c'est-à-dire dans le souverain bien, dans l'absolu, dans l'infini, ce n'est plus qu'un fait, un fait relatif, contingent, variable, qui ne saurait avoir plus rien d'impératif et de catégorique. En dehors de l'idée de Dieu, qui est à la base et au sommet de la doctrine morale, le devoir ne repose plus que sur un absolu néant. » La morale sans Dieu est une morale sans fondement, sans règle, sans sanction.

« Kant déclare que le fondement de l'obligation n'est autre que l'autonomie de la raison elle-même, « la propriété qu'a la raison d'être à elle-même sa loi, » et que si « la personne a de la sublimité, ce n'est point en tant qu'elle est sou-

seront défendus ou respectés qui passeront avec gloire à la postérité et quelquefois mériteront l'honneur, le plus grand de tous, d'être comptés parmi les livres classiques qui servent à former l'homme pour la société. »

¹ Voir plus loin : *Honneur* comme motif d'action, page 634.

« mise à la loi morale, mais en tant qu'elle se donne cette loi à elle-même et qu'elle « n'y est soumise qu'à ce titre ». — ... Cette opinion est en contradiction avec le témoignage de la conscience. Nous sentons que la loi morale ne vient pas de nous-mêmes, mais du dehors et de plus haut que nous. Nous sentons que nous ne sommes point « en même temps législateurs et sujets », comme Kant l'a prétendu; la loi nous commande en souveraine, elle nous inspire un respect religieux; si nous la violons, elle nous fait, par le moyen de la conscience, sentir ses reproches au fond de l'âme; enfin si, dans certaines circonstances, nous éprouvons vivement que nous avons diminué et flétri notre dignité personnelle, nous comprenons, dans toutes, que nous avons contrevenu aux prescriptions d'une autorité auguste, indépendante et supérieure à nous-mêmes. Or ces différents sentiments n'auraient aucun sens, si la loi morale était une création humaine, si nous étions vraiment législateurs avant d'être sujets, si nous ne nous soumettions à elle qu'autant que nous avons trouvé bon de nous l'imposer.

« Ajoutez que la raison humaine est absolument incapable de tirer d'elle-même et de son fond la loi naturelle. Celle-ci est universelle, absolue, immuable, infail- lible; ses décrets valent pour les hommes de tous les temps et de tous les pays; ce qu'elle commande est toujours le bien, ce qu'elle défend est toujours le mal.

« Trouvez-vous quelqu'un de ces caractères dans la raison individuelle, qui « se teint de toutes les couleurs » de l'espace et du temps, qui hésite, chancelle, avance, recule, se trompe, se corrige, sauf à se jeter dans de nouvelles témérités et à retomber dans de nouvelles erreurs?

« L'inférieur ne peut être lié et jugé que par un supérieur; et ici nous aurions le même lié, jugé par le même, ou plutôt le plus découlerait du moins, l'im- muable serait produit par le mobile, l'impersonnel par l'individuel, l'infail- lible par ce qui est sujet à l'erreur, le saint par ce qui est susceptible de tous les entraînements du vice. » (P. VALLET, *Kantisme et Positivisme*, ch. IX.)

TABLEAU ANALYTIQUE

LE BIEN ET LE MAL. — FONDAMENT DE LA MORALE

Le bien. Le mal.	}	Le bien, c'est ce qui est conforme à la loi morale, ce que la conscience prescrit.
		Le mal, c'est ce qui est contraire à la loi morale, ce que la conscience défend.
	}	Le bien moral a les mêmes caractères que la loi morale : il est universel, absolu, immuable, obligatoire...
		Il faut distinguer le bien moral, qu'on appelle encore le juste ou l'honnête, d'avec le bien en soi.
	}	Le bien en soi, c'est l'ordre tel que Dieu le veut et qu'il se révèle à notre raison et à notre conscience; c'est l'ideal moral à réaliser.
Le bien en soi et le bien moral.		Le bien moral, c'est la conformité de notre volonté au bien en soi, c'est-à-dire à l'ordre.
	}	Le bien en soi, c'est la loi; le bien moral, c'est la loi obéie.
		Le premier subsiste par lui-même, en dehors de toute volonté humaine;
	}	Le second ne se réalise que par la libre adhésion de la volonté à la loi.

Rapports du bien en soi et du devoir.	<p>Tout ce qui est <i>devoir</i> est <i>bien</i>, mais tout ce qui est <i>bien</i> n'est pas <i>devoir</i>, c'est-à-dire <i>obligatoire</i>.</p> <p>Il faut distinguer le <i>conseil</i> du <i>précepte</i>; l'<i>idéal</i> de l'<i>obligation</i>. (Ex. : saint Vincent de Paul, M^r Affre.)</p> <p>Le bien n'est <i>obligatoire</i> que lorsqu'il fait l'objet d'un précepte divin.</p> <p>Il faut cependant remarquer que, même en supposant que le précepte divin n'existât pas, certaines choses seraient essentiellement bonnes : (adorer Dieu, lui obéir, secourir les malheureux), d'autres essentiellement mauvaises : (mentir, blasphémer, nuire au prochain).</p>
Devoir, ordre et désordre.	<p>Le devoir et le bien, c'est l'<i>ordre moral</i>; Le mal, c'est le <i>désordre moral</i>.</p> <p>Une créature est dans l'<i>ordre</i>, quand elle tend à sa fin en suivant les lois de sa nature;</p> <p>Dans le cas contraire, elle est dans le <i>désordre</i>.</p> <p>Si l'homme, au lieu de déployer les facultés sublimes qui lui ont été données pour s'élever et atteindre sa fin, en suivant les lois de sa nature, les retourne et les emploie à descendre, il sort de l'<i>ordre</i>, il se déprave, se dégrade, se pervertit.</p>
Fondement de la morale. — Morale indépendante.	<p>L'idée du bien est le fondement de la morale. Or le bien, c'est la volonté de Dieu; ce qui revient à dire que Dieu est le fondement de la morale.</p> <p>— La morale indépendante se fonde sur la <i>dignité humaine</i>, l'<i>honneur</i>, l'<i>inviolabilité de la personne</i>.</p> <p>C'est, au contraire, le <i>devoir</i>, c'est-à-dire la loi qui rend la personne inviolable. C'est le bien voulu et pratiqué qui fait l'honneur et la dignité de l'homme.</p> <p>— En <i>métaphysique</i>, la morale repose sur la distinction du bien et du mal, sur la spiritualité et l'immortalité de l'âme; en <i>théodicée</i>, sur l'idée de Dieu, législateur et juge.</p> <p>Séparée de la métaphysique et de la théodicée, la morale devient une technique, une industrie.</p> <p>L'obligation ne saurait avoir son fondement dans l'autonomie de la raison, comme l'a prétendu Kant, la raison humaine individuelle n'ayant aucun des caractères de la loi morale, qui est universelle, immuable, absolue.</p>

5^e LEÇON

CONDUITE MORALE. — MOTIFS D'ACTION

Motifs d'action: devoir, passion, plaisir, intérêt. — On appelle *motif* et *mobile* ce qui nous porte à agir. Un motif est un principe raisonné d'action; un mobile, un principe passionné. L'*intelligence* fournit les *motifs*: l'intérêt, le devoir; la *sensibilité* fournit les *mobiles*: le plaisir, la passion. — Motif est le terme générique et s'emploie souvent pour mobile.

Le *devoir* (du latin *debere*, être en dette ou obligé), c'est ce que la conscience prescrit; c'est l'obligation de faire ce qui est bien et d'éviter ce qui est mal, la nécessité d'accomplir ou d'omettre une action pour observer la loi morale. On peut encore le définir: une dette que l'homme est tenu d'acquitter envers lui-même, envers ses semblables et envers Dieu. — Le *devoir* s'appelle aussi l'*honnête* ou le *juste*.

Ces trois mots: loi morale, devoir, obligation, expriment trois aspects d'une seule idée: la *loi morale*, c'est l'ordre voulu par Dieu, s'imposant comme fin absolue à toute volonté humaine; le *devoir*, c'est la nécessité de se conformer à cet ordre par respect pour la loi morale; l'*obligation*, c'est l'action intérieure exercée sur nos penchants et sur notre volonté par l'idée du devoir.

La *passion* est un mouvement qui nous entraîne vers un objet sensible ou qui nous en éloigne: par exemple, la colère, la haine, la vengeance, la passion de la gloire, des honneurs, des richesses.

Par *plaisir*, on entend en général ce qui flatte les sens; mais il y a aussi des plaisirs supérieurs: par exemple, ceux de l'imagination, de l'esprit, du cœur.

L'*intérêt*, c'est ce qui peut contribuer au bien-être, au bonheur, à la réputation; ce qui peut, en un mot, procurer des avantages quelconques.

La loi morale étant la loi de sa nature, l'homme doit, sous peine de déchoir, se conduire moralement, c'est-à-dire suivre les règles de la loi morale. Il n'agit moralement que s'il s'inspire de l'idée et du sentiment du devoir, s'il agit par devoir.

S'inspirer de l'idée et du sentiment du devoir, c'est vouloir faire ce qui est bien, parce que c'est bien; suivre la loi, parce que c'est la loi, c'est vouloir obéir à sa conscience, c'est-à-dire à Dieu, parce que la conscience et Dieu ont le droit de commander et qu'on a le devoir d'obéir.

Il n'y a pas une seule de nos actions libres qui ne rentre dans la sphère de la morale et qui ne doive se conformer à l'idée du bien, selon cette parole de saint Paul, qui n'est pas un conseil,